

Séjour LSR/BSV 2026 Programme BOURSE SOLIDARITE VACANCES (BSV) Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel
--

Droit d'information des personnes concernées

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme BSV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que la gestion des demandes de réservation d'offres et le suivi de la relation client dans le cadre du programme BSV, ces données étant destinées aux services de l'ANCV et sous-traitants chargés de l'exécution du programme BSV, ainsi qu'aux prestataires touristiques partenaires.

L'ANCV s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme Bourse Solidarité Vacances les obligations suivantes :

- Ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme BSV ;
- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus ;
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme BSV ;
- Prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant toute la durée de l'exécution du programme BSV ;
- A l'expiration d'un délai de 3 (TROIS) années à compter de la date de fin du séjour du bénéficiaire du programme BSV, procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution du programme BSV.

Le --- / --- / 2026 en deux exemplaires

Nom et signature du Bénéficiaire :